

Le terrain en cause dans la région de Val Marie-Kildeer est une terre de la Couronne. Il n'y a guère de place pour la spéculation dans cette région, je crois. Je signale au député de Gaspé que le tracé d'un parc dans la région de Val Marie-Kildeer ne pose pas le même problème que dans une région quelconque de la Gaspésie. Il a fait une description fort intéressante du parc Forillon que j'aimerais bien visiter un de ces jours. Toutefois, je doute un peu de la valeur d'une description semblable. Il s'agit simplement de demander au gouvernement de divulguer les bornes ou les bornes proposées d'un parc à aménager dans le sud de la Saskatchewan.

A l'occasion de la récente élection partielle, je me suis rendu dans cette région. On y manifestait une certaine inquiétude quant au caractère de ce parc et de ses répercussions sur l'économie de régions comme Mankota où l'on fait de l'élevage, et sur le bétail qu'on élève dans les pâturages aux alentours du parc qu'on se propose d'aménager. Le gouvernement a bien voulu, et je le dis avec une certaine hésitation, communiquer au député de Regina-Est (M. Burton) des rapports au sujet du parc. Il ne semble pas disposé à préciser quelles en seront les limites.

Cela peut, à bien des points de vue, sembler peu important, mais la question se pose pourtant. A mon avis, cela a une grande importance que les députés directement en cause, du fait de la création d'un parc national dans leur région, ne soient pas informés des limites proposées pour ce parc, ni des autres projets à cet égard et de leur répercussion pour les intéressés. Je ne trouve rien à redire à la description que donnent certains des documents déposés à la Chambre, et selon laquelle il s'agit là d'une zone de pâturage unique en son genre, d'une région unique au Canada par sa beauté. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Cependant, il y a lieu de savoir comment on entretiendra les pâturages dans cette région. S'ils devaient s'étirer par trop en longueur, ils pourraient facilement être ravagés par les incendies qui se produisent dans cette partie des Prairies. Un universitaire qui dans un ministère dresse des plans pour l'aménagement d'un parc ne se rend pas compte que la plus grande partie de ces pâturages doit servir à empêcher les incendies dans une des régions les plus éloignées de la Saskatchewan.

Ceux qui ont proposé les limites du parc n'ont pas tenu compte du caractère unique de cette région. C'est une région consacrée à l'élevage et il y a dans le mode de vie de ces gens un relent d'aventure; c'est un mode de vie unique en son genre au Canada. Il convient de ne pas perdre de vue que ce mode de vie fait partie de leur héritage. Ce sont eux qui ont, à l'origine, défriché et mis en valeur cette région pour y implanter l'élevage. Si on déplace ces gens de cet endroit, quels en seront les répercussions sur la ville de Mankota où se traite la vente de bétail d'une valeur approximative d'un million de dollars chaque année?

Il n'est pas question de s'énerver au sujet de la proposition du gouvernement ou de se complaire dans une discussion en longueur à ce sujet, sans connaître les aspects particuliers de ce parc comme ses frontières. Le grand public devrait être mis au courant de celles-ci, en particulier les députés. Cela permettrait au député d'Assiniboia, moi-même en l'occurrence, de rencontrer ces gens et de discuter de ces questions. Cela éliminerait beaucoup d'ondit et de malentendus qui entourent l'aménagement d'un deuxième parc national dans cette région et la question de savoir si même nous devons en construire un. Il y a plusieurs facteurs en cause.

[M. Knight.]

J'espère que le gouvernement prêtera une oreille attentive aux demandes légitimes du député de Regina-Est et aux miennes, relatives à un exemplaire du plan ou du tracé des bornes de ce parc national.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots à ce sujet. Il serait peut-être bon au départ de revenir en arrière et de faire l'histoire de nos parcs nationaux. On peut ainsi avoir une meilleure perspective. Il y a plus de trois siècles en fait que nos ancêtres ont hérité des forêts, lacs et rivières qui constituent aujourd'hui nos parcs nationaux. On a même prétendu à certains moments qu'il s'agissait là d'entraves à l'expansion du pays.

Le fait que le cours de notre histoire se soit déroulé devant le grand décor de la nature nous a tous profondément marqués. Il a fallu, à un stade de notre histoire, faire face à un grave problème. Nous nous sommes soudainement rendus compte qu'un mauvais usage des ressources de la nature, allié à un manque de clairvoyance et de planification, pouvait causer des torts considérables et peut-être irréparables à nos belles régions. Le problème est grave lorsque l'on constate la perte d'une merveilleuse et unique part de son héritage national. Des décisions s'imposent. Il faut prendre des mesures pour remédier à la situation. Chaque localité doit décider de la forme que doit prendre son expansion économique, sociale et culturelle ainsi que de l'usage qu'on doit faire de la terre. La protection du milieu doit être un élément de base de toute politique de mise en valeur des terres. C'est à chacun des niveaux de la structure gouvernementale qu'il faut penser à la protection du milieu, surtout dans les décisions touchant les parcs ou l'usage des terres de façon générale. Cela s'applique aux trois niveaux, municipal, provincial et fédéral.

• (1730)

Je précise. Tous les gouvernements doivent adopter une politique de conservation en vue de prévoir des zones de verdure, de conserver la beauté naturelle de divers sites en permettant à la nature, à la flore et à la faune et aux autres éléments de s'y épanouir librement. Sur le plan national, notre politique de conservation s'est réalisée dans l'établissement de 19 parcs nationaux, couvrant 30,000 milles carrés ou plus.

La création du premier de ces parcs, le parc national de Banff dans les montagnes Rocheuses, remonte au siècle dernier; les hommes politiques de l'époque eurent assez de prévoyance pour mettre sous la protection de l'État une région agrémentée de sources et d'eaux sulfureuses, dans le cadre magnifique d'une contrée montagneuse, marquée par les glaciers qui ont sculpté, il y a des siècles, le relief de notre pays. La flore et la faune s'y révèlent sous tous leurs aspects. Des prairies alpines étalent leur délicate végétation; des animaux sauvages, comme le féroce cougar et l'énorme ours gris ou grizzli, et des représentants des espèces moins dangereuses comme l'élan, le cerf, l'orignal, le mouflon et la chèvre vivent sur les pentes des montagnes.

M. Skoberg: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Je suis bien heureux de voir qu'on m'écoute.